

Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/MC/RM/SF N°2023 - 066

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements scientifiques et technologiques ;

Vu l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du Président-directeur général de l'Inserm du 9 janvier 2023 autorisant l'ouverture des examens de sélection professionnelle au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

Article unique - Le jury de l'examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade des Techniciens de la Recherche de Classe Exceptionnelle BAP A-B-C-D-E-F-G-J est composé comme suit :

Président : Monsieur Hubert GRILLOT
IR - Inserm

Experts: Monsieur Eric GAUGAIN
IECN - Inserm

Monsieur Baptiste LECOMTE
AI - Inserm

Madame Brigitte SERA
IECN - Inserm

Madame Véronique TANTY
IEHC - Inserm

Elue C: Madame Catherine BEAU
AI - Inserm

Fait à Paris, le 27 mars 2023

Pour le Président-directeur général,